

DIMANCHE 11 MARS 2018

1. CALENDRIER

• Lundi	19 février	08h00	ouverture des inscriptions sur l'intranet fédéral
• Vendredi	02 mars	14h00	clôture des inscriptions
		17h00	consultation des inscriptions sur avironfrance.fr

2. ÉPREUVES

J18 – distance de course : 6 000 m			SÉNIOR – para-aviron et aviron adapté – distance de course : 4 000 m		
1	J18F2-	2 rameuses en pointe sans barreur	12	SF1X PR1	1 rameuse en couple bras-épaules (flotteurs obligatoires)
2	J18H2-	2 rameurs en pointe sans barreur	13	SH1X PR1	1 rameur en couple bras-épaules (flotteurs obligatoires)
3	J18F1X	1 rameuse en couple	14	SF1X PR2	1 rameuse en couple tronc-bras (flotteurs facultatifs)
4	J18H1X	1 rameur en couple	15	SH1X PR2	1 rameur en couple tronc-bras (flotteurs facultatifs)
SÉNIOR – distance de course : 6 000 m			16	SF1x LTA-ID	1 rameuse en couple aviron adapté (embarcation libre)
5	SF2-	2 rameuses en pointe sans barreur	17	SH1x LTA-ID	1 rameur en couple aviron adapté (embarcation libre)
6	SH2-PL	2 rameurs en pointe sans barreur poids léger	SÉNIOR – para-aviron – distance de course : 6 000 m		
7	SH2-	2 rameurs en pointe sans barreur	18	SF2- PR3	2 en pointe sans barreur jambes-tronc-bras
8	SF1XPL	1 rameuse en couple poids léger			1 rameuse handi et 1 guide (femme valide)
9	SH1XPL	1 rameur en couple poids léger	19	SH2- PR3	2 en pointe sans barreur jambes-tronc-bras
10	SF1X	1 rameuse en couple			1 rameur handi et 1 guide (homme ou femme valide)
11	SH1X	1 rameur en couple	20	SF1x PR3	1 rameuse en couple jambes-tronc-bras (embarcation libre)
			21	SH1x PR3	1 rameur en couple jambes-tronc-bras (embarcation libre)

3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Participation

Les épreuves des têtes de rivière de zone sont ouvertes aux équipages homogènes de club et aux équipages mixtes de clubs dans les épreuves en deux sans barreur.

Engagements

Les engagements aux têtes de rivière de zone sont faits sur l'intranet fédéral par les clubs et par les comités départementaux, les ligues ou la FFA dans le cas des mixtes de clubs.

Les engagements de chaque zone sont indépendants.

À la clôture des engagements, ceux-ci sont envoyés par la FFA aux responsables de zone.

Distance de parcours

La distance du parcours contre la montre est de :

- 6 000 mètres pour les épreuves J18 et sénior ;
- 6 000 mètres pour les épreuves en deux sans barreur PR3 et en skiff PR3 ;
- 4 000 mètres pour les épreuves en skiff PR1, PR2 et LTA-ID.

Lieux

Une tête de rivière labellisée par la FFA est organisée par chacune des quatre zones :

- Zone Nord-Est : Mulhouse
- Zone Nord-Ouest : Caen
- Zone Sud-Est : Marignane
- Zone Sud-Ouest : Sainte-Livrade

Rameurs poids léger

Lors des têtes de rivière de zone, seul le poids individuel est limité.

Il doit être de 73 kg maximum chez les hommes et de 59,5 kg maximum chez les femmes.

Rameurs para-aviron et aviron adapté

Voir le récapitulatif de la réglementation aviron et handicaps en page 34.

4. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

L'ordre des épreuves est à respecter impérativement pour les épreuves J18 et sénior.

Les programmes des têtes de rivière de zone sont envoyés aux clubs par les organisateurs.

Les résultats sont retournés selon le modèle fourni par la FFA.